

CERTIFICATS MÉDICAUX

12 CONSEILS POUR LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT MEDICAL

- 1 Sur papier à en-tête
- 2 Qui le demande ? Pourquoi ?
Pour qui ? Est-il obligatoire ?
- 3 Interrogatoire et examen clinique indispensable
- 4 Uniquement les FMPC
(faits médicaux personnellement constatés)
- 5 Les doléances du patient... que si elles sont
utiles...avec infiniment de prudence,
au conditionnel, et entre guillemets
- 6 Aucun tiers ne doit être mis en cause
- 7 Dater le certificat du jour de sa rédaction
même si les faits sont antérieurs
- 8 Se relire et apposer sa signature manuscrite,
tampon éventuel
- 9 Remettre le certificat en main propre.
Jamais à un tiers sauf exceptions légales.
- 10 Garder un double dans le dossier du patient.
- 11 Savoir dire « non » aux demandes abusives
ou illicites
- 12 Si besoin, se renseigner auprès de son conseil
départemental.



Commentaires de l'art.76 du code de déontologie médicale
www.conseil-national.medecin.fr



PRINCIPAUX CERTIFICATS OBLIGATOIRES

PRÉVUS PAR LA LOI ET LES RÈGLEMENTS

- Naissance et certificats de santé de l'enfant
 - Vaccinations
 - Certificats destinés à obtenir des avantages sociaux (maternité, maladie...)
 - Accident de travail
 - Maladie professionnelle
 - Demandes de pensions militaires et d'invalidité
 - Protection juridique
 - Certificats pour soins psychiatriques
 - Coups et blessures, sévices
 - Réquisition sauf récusation
 - Décès
 - Les certificats non obligatoires :
(à l'appréciation du médecin)
 - Certificats susceptibles de donner droit, autres que ceux obligatoires
 - Non-contre-indication à la pratique d'un sport
- **Ce qui n'est pas un certificat :**
 - une attestation remise en main propre pour faire valoir un droit
 - un signalement directement adressé au procureur
- **Les certificats qu'il faut refuser :**
 - Manifestement abusifs
(simple absence scolaire...)
 - Réclamés par un tiers, sauf exception légale
 - Illicites (complaisance, faux certificats...)